

## CONSEIL CONSULTATIF CITOYEN DE LOT-ET-GARONNE

---

### REUNION PLENIERE Jeudi 19 janvier 2023

---

#### Avis rendu par les membres du Conseil consultatif citoyen Sur le « Plan départemental de l'habitat » 2023-2029

Créé par la Loi Engagement national pour le logement de 2006, le Plan départemental de l'habitat (PDH) est un outil de mise en cohérence des politiques locales à l'échelle départementale qui vise à assurer la cohérence entre :

- les politiques locales de l'habitat conduites sur les territoires couverts par des programmes locaux de l'habitat (PLH),
- et les politiques de l'habitat menées par l'Etat sur le reste du département.

Elaboré tout au long de l'année 2022 et copiloté en partenariat avec l'Etat, le PDH est l'opportunité de faire le point sur les enjeux en matière de logement pour les Lot-et-Garonnais, d'échanger et de se coordonner avec les intercommunalités et de renforcer les actions départementales en matière d'habitat.

C'est pourquoi, les objectifs fixés par le PDH pour la période 2023-2029 sont les suivants :

- lutter contre la précarité énergétique,
- lutter contre l'habitat dégradé, voire indigne,
- faire de l'habitat un facteur essentiel de l'attractivité des centres-bourgs et centres-villes et lutter contre la vacance des logements, tout en contribuant à la maîtrise de la consommation foncière,
- développer une offre d'habitat adapté aux publics spécifiques, en particulier l'habitat inclusif ou partagé à destination des seniors et personnes en situation de handicap.

- 
- **Considérant** la présentation des diagnostics de l'habitat ainsi que du diagnostic de la précarité énergétique réalisés en Lot-et-Garonne, présentés ce jour, et vu les orientations donnant lieu au futur Plan départemental de l'habitat 2023-2029 :

**Le Conseil consultatif, réuni en plénière le 19 janvier 2023 a émis l'ensemble des observations suivantes :**

- il salue le travail de réalisation du Plan départemental de l'habitat, qui a permis de réunir et fédérer plusieurs interlocuteurs autour d'objectifs communs ;
- il souligne l'effort et les mesures entrepris par le Département dans la rénovation des logements existants dans les centres-villes ou et les centres-bourgs ;
- il salue l'initiative de création des Maisons de l'habitat partenariales.

**Le Conseil consultatif citoyen de Lot-et-Garonne émet l'avis suivant.**

➤ Concernant la création des Maisons de l'habitat, il :

- attire l'attention sur l'importance d'une communication diffuse sur la création des Maisons de l'habitat afin de permettre l'accès à l'information et aux droits des citoyens en matière d'habitat. Une attention particulière devra être portée à l'égard des publics les plus fragiles afin de résorber l'habitat indigne et de lutter contre les marchands de sommeil ;
- souhaite accentuer l'accompagnement à destination des petites communes et des établissements publics à coopération intercommunale (EPCI) pour les informer des différents dispositifs existants de l'Etat (ex : Petites villes de demain, Action Cœur de Ville, financements du groupe Action Logement, etc.), afin de les rendre plus attractives ;
- salue la création de l'Observatoire de l'habitat mais s'interroge sur ses futures missions.

➤ Concernant le soutien au renouvellement de l'offre d'habitat des centres-bourgs il :

- souligne l'effort entrepris par le Département pour développer l'habitat partagé et souhaite que ce dispositif soit davantage étendu ;
- attire l'attention sur la nécessité de construire des habitats adaptés aux seniors, proches des services et dans les centres-villes et centres-bourgs ;
- souligne la nécessité et l'urgence à entretenir et rénover le parc social ancien ;

➤ Concernant la montée en compétence collective, il :

- souligne le rôle et l'effort entrepris par le Département pour favoriser le maillage territorial mais rappelle l'importance et la légitimité des intercommunalités dans la mise en place de politiques de l'habitat adaptées à leurs territoires ;
- souligne la nécessité de lier la politique départementale en faveur des mobilités du quotidien, à la politique de l'habitat.

---

**Vote sur l'avis du Conseil consultatif citoyen**  
**« Plan départemental de l'habitat 2023-2029 »**

32 votants (dont 6 pouvoirs)

32 pour

0 abstentions

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

---

Sainte Livrade-sur-Lot, le 19 janvier 2023,

La rapporteuse générale

Nom : Nicole Morell-Bosc

Signature : approuve et signe électroniquement.